

FICHE INSCRIPTION MARCHÉ MÈDIEVALE GRAND FOUGERAY

24 ET 25 AOÛT 2024

Dénomination : _____

Domaine artisanal : _____

Numéro de SIRET : _____

NOM : _____ Prénom _____

Adresse :

Code postal : _____ Commune _____

Tel : _____

Mail : _____

Site internet : _____

Besoins Logistiques :

Surface demandée :(min 3m) : _____

Location d'échoppe de 3m : Oui Non

Nombre de personnes présentes au stand : 1 2

Besoin électrique : Oui Non puissance souhaitée :

Merci de joindre les chèques et photos de votre échoppe avec votre fiche d'inscription

En vous remerciant d'avoir pris du temps pour répondre à notre inscription
Benoit BIOTEAU, Responsable Marché des artisans, 06 50 90 99 36, <http://www.fete-medievale35.fr/>

Charte et contrat d'engagement du marché artisanal et Médiéval du Comité des fêtes médiévales du Grand Fougeray Edition 2024

I - CONDITIONS REQUISES POUR PARTICIPER AU MARCHÉ ARTISANAL

Notre objectif est de faire découvrir un savoir-faire artisanal qui fait partie de notre patrimoine.

Nous acceptons uniquement les commerces liés à la période médiévale.

Nous sollicitons les métiers les plus divers tels que : travail du bois, du cuir, du fer, potiers, tailleurs de pierre, tonneliers, fabricants de bougies, produits de bien être, conception de bijoux, enlumineurs, calligraphes, souffleurs de verre, vanniers, sculpteurs, couteliers, ébénistes, etc.

Pour les métiers liés à l'alimentation, ils doivent être en rapport avec la manifestation (boissons médiévales, produits artisanaux etc...)

II – CANDIDATURES

1. Les artisans et commerçants peuvent être inscrits à la CHAMBRE DES METIERS ou être des particuliers passionnés qui souhaitent transmettre leur savoir-faire
2. L'Artisan fait acte de candidature en donnant tous les renseignements permettant de comprendre la nature de son activité. Il doit y adjoindre des photographies ou son dossier de presse.
3. Une sélection est mise en place pour que les artisans retenus ne soient pas trop nombreux dans la même catégorie, afin que tous puissent travailler correctement.
4. Avoir déjà participé à des Fêtes Médiévales ne constitue pas un critère de sélection, la Commission Artisans souhaite offrir au public une grande diversité et un renouvellement constant du Marché Artisanal. Après examen par la Commission Artisans de l'association, le bureau de l'association est seul habilité à retenir les candidatures. Le respect de l'esprit médiéval sera un critère primordial cette année.

III – TARIFS

Le tarif de l'emplacement pour les deux jours a été fixé à :

- **35€ /Mètres** pour les artisans commerçants pour les 2 jours.
- Nous pouvons aussi vous proposer une location d'échoppe de **3m pour 40€/Week-end**. (Quantités disponibles limitées)

Le tarif comprend un ticket repas par personne par jour ainsi que le petit déjeuner du dimanche matin.

COMITÉ DES FÊTES MÉDIÉVALES ET AUTRES

POLE Artisans et Démonstrateurs

Sandrine & Benoît

Place François Dollier // 35390 Grand-Fougeray

artisans.cfma@fete-medievale35.fr Tél. 06 50 90 99 36



UN CHEQUE DE 100 € SERVANT DE CAUTION SERA EXIGÉ AVEC LE CONTRAT ET SERA RESTITUÉ LE DIMANCHE SOIR A LA FIN DU MARCHÉ. IL SERA ENCAISSÉ PAR L'ASSOCIATION POUR TOUT DÉPART ANTICIPÉ TOUT AU LONG DU WEEK END. LE CHEQUE POURA AUSSI ÊTRE ENCAISSÉ POUR TOUTE ANNULATION DE RÉSERVATION 1 MOIS AVANT LE DÉBUT DE LA MANIFESTATION.

L'inscription deviendra définitive dès réception du contrat signé accompagné du paiement et du chèque de caution. L'artisan ne pourra prétendre à aucun remboursement si son absence n'est pas justifiée. (Justificatif à fournir)

IV - CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'ARTISAN

Afin d'éviter tout malentendu, les inscriptions et les conditions du marché artisanal médiéval sont régies par cette charte d'engagement dûment signée par les deux parties. Elle devra être accompagnée du règlement par chèque de la somme demandée et de la caution. Le règlement de l'emplacement sera encaissé dans les huit jours précédant le marché

V - ACCUEIL ET HORAIRES

Mise en place : Le site sera ouvert aux artisans le vendredi 23 août 2024 de 16H00 à 20H00 et le samedi matin 24 Août 2024 de 6H00 à 9H00.

Le marché médiéval sera ouvert au public de 10h à 20h le samedi et de 10h à 19h le dimanche.

La circulation étant interdite pendant la journée, la fermeture du stand ne pourra se faire qu'à partir de 20h00 le samedi.

1 Aucune autorisation d'installation ne sera accordée le jour de l'ouverture du Marché, les inscriptions étant closes fin Juin 2024.

2 L'emplacement est choisi par l'association et communiqué à l'artisan à son arrivée. Le nombre d'emplacements est limité et est déterminé chaque année par l'association. L'artisan ne peut donc pas en choisir un autre.

3 Les exposants devront avoir installé leur étalage et retirer leur véhicule du site une heure avant l'ouverture du marché médiéval. Un parking à proximité est mis à la disposition des Artisans et des Troupes.

4 Les Véhicules sont autorisés sur le marché après 20H00.

VI - PRÉSENTATION DES ÉTALAGES

1. L'Artisan a toute liberté de réalisation de son étalage, à condition de respecter l'esprit de l'époque médiévale (DU XII° au XIV° siècle).

Celui-ci devra être recouvert de tissus ou de matériaux naturels de façon à cacher toutes les structures métalliques ou plastiques. Il convient aussi de camoufler les accessoires modernes (fils électriques, boîtes plastiques etc...) et d'exclure les fauteuils de camping, les parasols avec de la publicité, les lampes halogènes, les outils électriques etc...

L'association se réserve le droit de les faire retirer pour non respect de l'esprit médiéval.

COMITÉ DES FÊTES MÉDIÉVALES ET AUTRES

POLE Artisans et Démonstrateurs

Sandrine & Benoît

Place François Dollier // 35390 Grand-Fougeray

artisans.cfma@fete-medievale35.fr Tél. 06 50 90 99 36



2. Les produits seront présentés, si possible, tels qu'à l'époque, dans des corbeilles, des paniers en osier, sur de la paille, de la toile de jute, du coton ou du lin. Tout article plastique et dérivé est strictement interdit ainsi que les tissus provençaux ou exotiques.
3. Le participant au Marché Médiéval ou toute autre personne tenant le stand devra être costumé pendant toute la durée du Marché en respectant l'époque médiévale.
4. L'étiquetage doit être discret et non fluorescent.
5. L'association décline toute responsabilité en cas de dégradation, de vol, d'accident provoqué par une installation de fortune et non conforme à la réglementation en vigueur. (Parc sous surveillance la nuit)

VIII - RESPECT DES CONDITIONS

La Commission Artisans est seule habilitée à donner l'autorisation d'installation. Elle sera chargée de faire respecter les articles de cette charte et à faire évacuer tout stand non conforme ou qui ne correspond pas au descriptif donné par l'Artisan ou au Contrat d'Engagement.

Avant et pendant les Fêtes Médiévales, la Commission Artisans sera disponible pour répondre à vos diverses questions d'organisation.

La commission des artisans du CFMA

Signature de l'artisan,

lu et approuvé ,

en date du

